



COMMUNE DE PUYMERAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du mardi 16 juin 2026 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-six et le seize juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, maire de la commune.

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Chantal LEVEQUE, Alice ROCHE, Céline VERSTRAETE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

Absents : Laure-Line DIEUDONNE, Jean-Christophe DIANOUX, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Julien VERA

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Désignation du secrétaire de séance
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- ✓ Acquisition BOUQUET

Décision du maire 2026-DEC.01 : désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune

Le Maire de la commune de PUYMERAS,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 relatifs aux délégations de compétences du maire ;

VU la délibération n° 2026_D22 du 2 avril 2026 portant délégation de compétences au maire pour engager la commune dans des actes juridiques et administratifs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de garantir une représentation juridique efficace de la commune dans les procédures contentieuses ou précontentieuses ;

CONSIDÉRANT que la désignation d'un avocat permet d'assurer une défense adaptée aux enjeux juridiques et financiers pour la collectivité ;

CONSIDÉRANT que Maître Nicolas HEQUET dispose des compétences requises pour représenter la commune dans les affaires qui lui seront confiées ;

DECIDE

- **DE DESIGNER** Maître Nicolas HEQUET, avocat, exerçant au Barreau d'Avignon, dont le Cabinet est domicilié au 27 Rue Jacques IVERNY – 84000 AVIGNON, pour représenter et défendre les intérêts de la commune de Puymeras dans toute affaire ou procédure nécessitant une assistance juridique.

Actuellement, il est en charge des deux dossiers BRIENNE/MAURER contre la commune.

Délibération 2026_D30 : désignation du secrétaire de séance

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,
CONSIDERANT que les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation de Céline VERSTRAETE en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 5 juin 2026.

Délibération 2026_D31 : approbation du procès-verbal du Conseil municipal 5 juin 2026

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2026,

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026,

- **APPROUVE** à l'unanimité ce document.

Délibération 2026_D32 : Acquisition BOUQUET

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de l'accord de messieurs Nicolas BOUQUET et Benoit BOUQUET, conformément au jugement du Tribunal de Montélimar ouvrant une mesure d'habilitation familiale dans l'intérêt de Monsieur Guy BOUQUET, concernant la vente à la commune de la parcelle E 402 d'une superficie de 30 ca.

Il indique que cette parcelle est destinée à l'aménagement du coin destiné aux containers.

Il précise que cette vente aura lieu moyennant le prix de deux cents euros (200.00 €) ; étant précisé que ce prix a été fixé en fonction d'un avis de valeur délivré par l'agence ACCORD IMMOBILIER Provence en date du 08 avril 2026.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée E 402 d'une superficie de 30 ca appartenant à Monsieur Guy BOUQUET ;
- ✓ **DIT** que l'acquisition de ce terrain aura lieu moyennant la somme de 200 euros (200.00 €) ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte passé en la forme administrative ainsi que tout document s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Affaires scolaires : Courrier du directeur d'académie consolidant le transfert d'un poste de l'école élémentaire de Faucon à l'école de Puyméras jusqu'au 31 août 2028.

Affaires juridiques :

- ✓ Avis de classement à victime de l'affaire de rejet en eau douce de substance nuisible – **Pollution** par M. EL MAI de septembre 2023.
- ✓ Jugement en date du 31 mars 2026 du Tribunal Administratif de Nîmes rejetant la **requête des époux ROLLAND Robert**
- ✓ Recours contre le **PLU** et le **permis de lotir chemin du Jas** : Les audiences ont eu lieu au Tribunal Administratif de Nîmes le 2 juin 2026. Un complément d'information a été transmis au Tribunal le 5 juin en ce qui concerne le recours contre le permis de lotir. Nous sommes en attente des délibérés.
- ✓ Nuisances **entreprise PLANTIN** : le contrôle de conformité des installations était programmé le 3 juin. Nous sommes dans l'attente des résultats. Lecture de la réponse apportée par monsieur Nicolas ROUHIER au courrier initial de la commune.
- ✓ Recours **JEON** demandant l'annulation du CU08409423N0004 et du refus de la DP08409423N0014 : un mémoire en défense a été produit au Tribunal le 5 juin.
- ✓ Recours gracieux de **monsieur FROMENT** contre le refus du PC0810942600001.

- ✓ DIA FB2M pour la vente des lots 6 et 7 du lotissement le Jonchier

- ✓ Diagnostic de vidéoprotection réalisé par la gendarmerie : la préconisation consiste en l'implantation de caméras numériques fixes, adaptées à la reconnaissance des auteurs d'infraction et l'identification des plaques d'immatriculation des véhicules, de jour comme de nuit.
Possibilité d'être subventionné à hauteur de 80 % par la Région et l'Etat.

Faire un courrier en recommandé à monsieur ROUSSIN au sujet de ses dépôts sauvages dans son terrain et sur le terrain de la commune.

- ✓ Réactualisation du plan communal de sauvegarde à faire

Forêt :

- ✓ Création et installation de barrières interdisant l'accès aux massifs forestiers lors des périodes d'interdiction de circulation.
- ✓ Coupes de bois
- ✓ Autorisation de faire paître des vaches et des chevaux en accord avec l'ONF.
- ✓ Maurice AUBERT a procédé au débroussaillage. 50 % du travail est offert à la commune.

Agriculture :

- ✓ Création d'une commission agricole sous la présidence de monsieur le maire : Olivier GIRARD, Cédric IMBERT et Julien VERA
- ✓ Référents ambroisie : Olivier et Cédric
- ✓ Présentation du pacte pour les territoires viticoles
- ✓ Réflexion sur le devenir des bornes de sulfatage par rapport à la circulaire du Préfet.

Travaux :

- ✓ Nettoyage du stade et peinture du mur du tennis ont été réalisés par les agents techniques.
- ✓ Pose du panneau USAP sur la façade : 9 pour et 1 contre, à condition de le positionner selon les préconisations de la mairie.
- ✓ Devis voirie chemin Milesi, Brémond et purge chemin de Villedieu : 18 804.00 € TTC
- ✓ Devis pour le remplacement de la porte du centre social et culturel 8 008.58 € TTC et pour l'installation d'une climatisation dans le hall et dans la salle du haut : 9 116.52 € TTC – Demander d'autres devis.
- ✓ Voir pour un contrat d'entretien des climatiseurs de tous les bâtiments communaux.
- ✓ Démarrage de l'étude pour la réfection du réseau d'assainissement de la rue des Guercy, rue des Escarillons et rue du vieux four. Un passage caméra est prévu le 1^{er} juillet sous les maisons entre la rue de Guercy et l'avenue de Verdun.
- ✓ Monsieur Pierre TARTANSON informe que tout l'éclairage public du village est désormais équipé de LED. Monsieur le maire propose d'annuler l'extinction nocturne de l'éclairage public.
- ✓ Madame Manon YTIER présente les devis pour la réfection de la façade du mur du cimetière : autour de 20 000 €. Elle va demander d'autres devis.
- ✓ Une fois le débroussaillage terminé, il faudra remettre les panneaux qui ont été tombés.

Intercommunalité :

- ✓ Membres de la commission CIID
Titulaire : Roger TRAPPO
Suppléant : Pierre TARTANSON

- ✓ Réunion de présentation de la communauté de communes : leur proposer de venir lors du prochain conseil municipal

Divers :

- Remerciements suite au décès de la mère d'Arlette GIRARD
- Madame VERSTRAETE interroge sur les nombreux cyclistes qui roulent sur les chemins communaux : de nouvelles applications les référencent désormais.

Séance levée à 20 h 13